

Conseil Municipal

Du mardi 10 mars 2026

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENO, Jean-Pierre BERTINET, Adjoint

Franck LERAY, conseiller délégué

Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Valérie GAUDION, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Conseillers Municipaux

Absente excusée :

Marie-Noëlle RENAULT

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Aurélié SOUILLARD a donné pouvoir à Christophe OGIER
Gérard CHESNAIS a donné pouvoir à Jocelyne JEULAND
Mathilde BETTON a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT

Secrétaire de séance : Daniel DAYOT

Pour ce dernier conseil du mandat, M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur engagement pendant ces 6 années de mandat. Il insiste sur l'importance et la pertinence de l'échelon communal au sein des institutions publiques.

Délibération 2026.03.001

Validation du compte-rendu du conseil du 10 février 2026

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 10 février 2026.

Mme KERNIVINEN indique que le prénom Céline a été indiqué à la place du prénom Cécile à plusieurs reprises.

Délibéré :



Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etat annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget (article L2123-24-1-1 du CGCT)

Cet état a été transmis à tous les conseillers par mail avec la convocation au conseil municipal.

Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2026.03.002** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget principal
- **Délibération 2026.03.003** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget annexe Villa Bleue
- **Délibération 2026.03.004** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget annexe Pôle médical
- **Délibération 2026.03.005** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget annexe Manoirs 3
- **Délibération 2026.03.006** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget annexe Centre de secours
- **Délibération 2026.03.007** : Finances – Compte financier unique 2025 - Budget annexe Beau Soleil
- **Délibération 2026.03.008** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget principal
- **Délibération 2026.03.009** : Finances - Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- **Délibération 2026.03.010** : Finances - Subventions 2026 aux associations – Bonus Commerçants
- **Délibération 2026.03.011** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget principal
- **Délibération 2026.03.012** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Villa Bleue
- **Délibération 2026.03.013** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget annexe Villa Bleue
- **Délibération 2026.03.014** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Pôle médical
- **Délibération 2026.03.015** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget annexe Pôle médical
- **Délibération 2026.03.016** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Manoirs 3
- **Délibération 2026.03.017** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget annexe Manoirs 3
- **Délibération 2026.03.018** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Centre de secours
- **Délibération 2026.03.019** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget annexe Centre de secours
- **Délibération 2026.03.020** : Finances – Affectation du résultat 2025 - Budget annexe Beau Soleil
- **Délibération 2026.03.021** : Finances – Budget primitif 2026 - Budget annexe Beau Soleil
- **Délibération 2026.03.022** : Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)
- Questions diverses

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget principal

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Louvigné de Bais

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Louvigné de Bais

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	3 288 214,07 €	1 532 334,47 €
Recettes	3 288 214,07 €	1 932 257,53 €
Résultat 2025		399 923,06 €
Résultat reporté 2024		430 486,20 €
Résultat cumulé (A)		830 409,26 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 161 662,01 €	1 962 616,39 €
Recettes	2 161 662,01 €	2 163 766,15 €
Résultat 2025		201 149,76 €
Résultat reporté 2024		- €
Résultat cumulé		201 149,76 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Villa Bleue

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe de la Villa Bleue

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Villa Bleue

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025		
Budget Villa Bleue		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 885,87 €	43 865,48 €
Recettes	69 885,87 €	28 009,41 €
Résultat 2025		-15 856,07 €
Résultat reporté 2024		27 174,97 €
		11 318,90 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 150,00 €	48 077,89 €
Recettes	69 150,00 €	57 115,54 €
Résultat 2025		9 037,65 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		9 037,65 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la Villa Bleue
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Pôle médical

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe du pôle médical

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Pôle médical

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025		
Budget Pôle médical		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	57 623,67 €	37 210,46 €
Recettes	57 623,67 €	23 145,76 €
Résultat 2025		-14 064,70 €
Résultat reporté 2024		26 310,45 €
Résultat cumulé (A)		12 245,75 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	63 000,00 €	40 947,28 €
Recettes	63 000,00 €	64 983,79 €
Résultat 2025		24 036,51 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		24 036,51 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du pôle médical
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget annexe Manoirs 3

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe des Manoirs 3

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des Manoirs 3

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Manoirs 3</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 375 354,64 €	1 139 715,08 €
Recettes	1 375 354,64 €	848 432,31 €
Résultat 2025		-291 282,77 €
Résultat reporté 2024		301 567,69 €
Résultat cumulé (A)		10 284,92 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 014 004,48 €	537 692,62 €
Recettes	1 014 004,48 €	654 465,71 €
Résultat 2025		116 773,09 €
Résultat reporté 2024		155 644,84 €
Résultat cumulé		272 417,93 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement Manoirs 3
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Centre de secours

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe du Centre de secours

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Centre de secours

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025		
Budget Centre de secours		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	30 789,09 €	15 236,00 €
Recettes	30 789,09 €	16 341,09 €
Résultat 2025		1 105,09 €
Résultat reporté 2024		-2 263,73 €
Résultat cumulé (A)		-1 158,64 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-1 158,64 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	9 537,10 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2025		16 900,28 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		16 900,28 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du centre de secours
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Beau soleil

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe Beausoleil

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Beausoleil

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025		
Budget Beausoleil		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 800,23 €	26 879,51 €
Recettes	33 800,23 €	10 548,92 €
Résultat 2025		-16 330,59 €
Résultat reporté 2024		16 651,31 €
Résultat cumulé (A)		320,72 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 020,00 €	22 294,82 €
Recettes	33 020,00 €	34 584,65 €
Résultat 2025		12 289,83 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		12 289,83 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- ❖ Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Beau Soleil
- ❖ Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget principal : Affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	3 288 214,07 €	1 532 334,47 €
Recettes	3 288 214,07 €	1 932 257,53 €
Résultat 2025		399 923,06 €
Résultat reporté 2024		430 486,20 €
Résultat cumulé (A)		830 409,26 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 161 662,01 €	1 962 616,39 €
Recettes	2 161 662,01 €	2 163 766,15 €
Résultat 2025		201 149,76 €
Résultat reporté 2024		- €
Résultat cumulé		201 149,76 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget principal
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		201 149,76 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		830 409,26 €

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2026

M. le Maire expose :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

La commission finances, réunie le 03 mars 2026, propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- Taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 16,14 %
- ❖ De notifier cette décision aux services préfectoraux
- ❖ De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Subventions 2026 aux associations – Bonus Commerçants

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire expose :

La commission Vie associative et culturelle réunie le 19 janvier 2026 et la commission finances réunie le 26 janvier 2026 ont étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales. En complément de celles-ci, et afin de favoriser les commerces de la commune, les commissions proposent de renouveler le dispositif « Bonus Commerçants » à l'identique pour 2026.

Maintien de la proposition faite en 2024 par la commission vie associative et culturelle :

Ce bonus sera calculé sur la base des achats (d'un montant minimum de 30 € et dans la limite de 100€) effectués chez un ou plusieurs commerçants de Louvigné-de-Bais par les associations communales, sur présentation de justificatifs mi-novembre au service comptabilité de la mairie pour un versement au mois de décembre de la même année.

Ce « bonus commerçants » représentera 50% de la somme dépensée.

Par exemple : *Pour la présentation de justificatifs d'une valeur de 50 €. Le « Bonus commerçants » sera d'un montant de 25 €*

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De valider le principe du « Bonus commerçants »
- ❖ D'ajouter les crédits correspondants au chapitre 65 article 65741 d'un montant de 1 200€ au BP de la commune pour l'année 2026.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Budget principal : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 3 mars 2026.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 947 857.24 €	1 947 857.24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 337 141.01 €	2 337 141.01 €
TOTAL	4 284 998.25 €	4 284 998.25 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2026 de la commune
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :**Adopté à l'unanimité des votants****Vote :**

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Villa Bleue</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 885,87 €	43 865,48 €
Recettes	69 885,87 €	28 009,41 €
Résultat 2025		-15 856,07 €
Résultat reporté 2024		27 174,97 €
		11 318,90 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 150,00 €	48 077,89 €
Recettes	69 150,00 €	57 115,54 €
Résultat 2025		9 037,65 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		9 037,65 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Villa Bleue
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		9 037,65 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		11 318,90 €

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 3 mars 2026.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 900.00 €	56 900.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	138 356.55 €	138 356.55 €
TOTAL	195 256.55 €	195 256.55 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe Villa Bleue
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Pôle médical : affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Pôle médical</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	57 623,67 €	37 210,46 €
Recettes	57 623,67 €	23 145,76 €
Résultat 2025		-14 064,70 €
Résultat reporté 2024		26 310,45 €
Résultat cumulé (A)		12 245,75 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	63 000,00 €	40 947,28 €
Recettes	63 000,00 €	64 983,79 €
Résultat 2025		24 036,51 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		24 036,51 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Pôle Médical
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		24 036,51 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		12 245,75 €

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 03 mars 2026.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 800,00 €	64 800,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	49 086.26 €	49 086.26 €
TOTAL	113 886.26 €	113 886.26 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe Pôle médical
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Manoirs 3</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 375 354,64 €	1 139 715,08 €
Recettes	1 375 354,64 €	848 432,31 €
Résultat 2025		-291 282,77 €
Résultat reporté 2024		301 567,69 €
Résultat cumulé (A)		10 284,92 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 014 004,48 €	537 692,62 €
Recettes	1 014 004,48 €	654 465,71 €
Résultat 2025		116 773,09 €
Résultat reporté 2024		155 644,84 €
Résultat cumulé		272 417,93 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Manoirs 3
R002 - Excédent en fonctionnement		272 417,93 €
1068 - Excédent t à affecter en investissement		
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		10 284,92 €

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 3 mars 2026

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 055 632.40 €	1 055 632.40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	680 273.42 €	680 273.42 €
TOTAL	1 735 905.82 €	1 735 905.82 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe les Manoirs 3
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2025 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Centre de secours</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	30 789,09 €	15 236,00 €
Recettes	30 789,09 €	16 341,09 €
Résultat 2025		1 105,09 €
Résultat reporté 2024		-2 263,73 €
Résultat cumulé (A)		-1 158,64 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-1 158,64 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	9 537,10 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2025		16 900,28 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		16 900,28 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Centre de secours
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		16 900,28 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		-1 158,64 €

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 3 mars 2026.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 437,00 €	26 437,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	31 837.28 €	31 837.28 €
TOTAL	58 274.28 €	58 274.28 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2026 du budget annexe du Centre de Secours
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La commission finances, réunie le 3 mars 2026, propose d'affecter les résultats 2026 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 800,23 €	26 879,51 €
Recettes	33 800,23 €	10 548,92 €
Résultat 2025		-16 330,59 €
Résultat reporté 2024		16 651,31 €
Résultat cumulé (A)		320,72 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
 FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 020,00 €	22 294,82 €
Recettes	33 020,00 €	34 584,65 €
Résultat 2025		12 289,83 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		12 289,83 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Beausoleil
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		- €
1068 - Excédent à affecter en investissement		12 289,83 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		320,72 €

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2026

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2026 a été étudiée par la commission finances le 3 mars 2026.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 500.00 €	30 500.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	50 110.55 €	50 110.55 €
TOTAL	80 610.55 €	80 610.55 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- ❖ D'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe Beau Soleil
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération 2026.03.022

Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)

Droit de préemption urbain :

- ❖ Parcelles n°B2115 et B2117 situées 50 bis rue Mme de Sévigné : pas de préemption
- ❖ Parcelle n°ZK37 située 43 rue Anne de Bretagne : pas de préemption
- ❖ Parcelle n° A634 située 4 rue Saint Patern : pas de préemption
- ❖ Parcelle n° A536 située 4 rue Saint Patern : pas de préemption
- ❖ Parcelle n°B775 située 2 Cité Bel Air : pas de préemption
- ❖ Parcelle n° B2293 située 1 Impasse Philippe Delerm : pas de préemption
- ❖ Parcelle n°A1403 située 4 rue de la Gretais : pas de préemption
- ❖ Parcelles n° A520 et A723 situées rue du Bourg Joly : pas de préemption
- ❖ Parcelle n° B784 située 11 Cité Bel Air : pas de préemption
- ❖ Parcelle n°C62, C63 et C330 situées 12 rue Guy d'Espinay : pas de préemption

Compte rendu des commissions

Commission finances du 3 mars 2026 : vue en conseil

Commission Communication du 26 février 2026 :

M. Jean-Pierre BERTINET présente aux conseillers les travaux de la commission.

Pour cette dernière réunion, les membres ont souhaité faire un bilan des actions menées dans le cadre de la communication sur le mandat (site web, application Panneau Pocket, bulletin municipal...). Le compte-rendu a été envoyé aux conseillers.

Prochaine commission :

Pas de commissions prévues

SEANCE LEVÉE À 20H20

**Prochain Conseil Municipal
A définir**

Compte-rendu affiché le 16 mars 2026,

Le Maire,
Thierry PIGEON

Le secrétaire de séance
Daniel DAYOT

